

AVIS DE COURSE

Défi des deux Rives

Comptant pour le Championnat de Normandie - CBS

Samedi 7 mai 2011

Organisé par :

Le Deauville Yacht Club, le Cercle Nautique de Honfleur, le Centre Nautique Paul Vatine et le Groupe des Croiseurs Côtiers.

1. REGLES

La régata est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2009 - 2012*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. les règles de la formule HN France et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club d'inscription.
- 1.5. Le règlement général du Championnat de Normandie et du Challenge de Baie de Seine (CBS).

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de la formule HN France, Sportboats, J80, First 7.5.
- 3.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courrier le 3 mai au plus tard ou le remettant accompagné des frais d'inscription requis, au Deauville Yacht Club ou au CNPV (Le Havre) au plus tard le samedi matin 7 mai.
- 3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour la licence journalière, un certificat médical sera exigé.
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité à une règle de monotypie
 Les concurrents étrangers non licenciés en France doivent justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Inscription à la régata	Montant
Droits normaux	18 €
Membres du GCC	15 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription **le samedi 7 mai de 9h00 à 10h30** au Deauville Yacht Club ou au CNPV.

5.2 Horaires :

SAMEDI 7 MAI 2011

Ouverture des portes à Deauville	11h27
Signal d'avertissement à proximité de la Semoy	13h30
Coefficient	70
Fermeture des portes à Deauville	16h58
Ouverture des portes	23h39

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du Championnat de Normandie - CBS www.baiedeseine.fr et à la confirmation d'inscription.

7. PARCOURS

Le parcours à effectuer est un côtier décrit dans les annexes aux IC.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2.

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

Application du barème temps sur temps de la formule HN France.

Le système de points est défini aux articles 7, 8, 9 et 10 du règlement général du Championnat de Normandie – CBS (formule de décompte des points et classement par flotte 1, 2 et 3).

Pour le résultat final : dans chaque flotte, on totalise les points de la première moitié des bateaux (arrondi à l'entier supérieur) et on les affecte à leur rive.

Les autres bateaux marquent 5 points pour leur rive.

La rive qui a le plus de points gagne.

En outre, si dans une série monotype, le nombre de participants est égal ou supérieur à 3, un classement par série sera publié.

10. PLACE AU PORT

Les concurrents participant à la régata, peuvent bénéficier d'une gratuité des frais de port à condition de l'indiquer sur leur bulletin d'inscription.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La proclamation de la rive gagnante aura lieu le samedi 7 mai à 19h dans les locaux du CNPV.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile doivent justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, contacter :

Groupe des Croiseurs Côtiers

Tél. : 06 64 73 64 98

e-mail : championnatdenormandie@gmail.com Site internet : www.baiedeseine.fr